

L'ANNUAIRE DES ADMINISTRATEURS

ÉDITION

JUIN 2018



SOMMAIRE

▶ LA CAVP ET SES ADMINISTRATEURS	3
▶ LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAVP	
• La Présidente	4
• Les membres du Bureau	5
• Les administrateurs élus par le collège des cotisants officinaux et des cotisants volontaires	6
• Les administrateurs élus par le collège des biologistes	10
• Les administrateurs élus par le collège des retraités	10
• Les administrateurs élus par le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens . . .	11
▶ LES MEMBRES DES COMMISSIONS	12
▶ LA LISTE ALPHABÉTIQUE DES ADMINISTRATEURS	15

LA CAVP ET SES ADMINISTRATEURS

Créée en 1948, la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) est un organisme de retraite autonome administré par 29 pharmaciens libéraux, sous le contrôle et la tutelle de l'État.

La CAVP est l'une des dix sections professionnelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) pour le compte de laquelle elle gère le régime vieillesse de base.

La CAVP assure, de façon autonome, la gestion des régimes obligatoires de prévoyance et de retraite complémentaire des pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes : régime invalidité-décès, régime complémentaire dont une part est gérée par répartition et une autre par capitalisation, et régime des prestations complémentaires de vieillesse pour les biologistes médicaux conventionnés.

Parmi les 29 membres titulaires et les 29 membres suppléants qui forment pour six ans le Conseil d'administration de la CAVP, 23 titulaires et 23 suppléants sont élus par les pharmaciens actifs et les pharmaciens retraités, tandis que 6 titulaires et 6 suppléants sont élus par le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de l'organisme, pourvoit à son fonctionnement, nomme et révoque le Directeur et l'Agent comptable, et arrête la politique à suivre pour sa gestion. Il se réunit au moins trois fois par an.

Il élit parmi ses membres, pour une durée de trois ans renouvelable, les membres du Bureau.

Dans l'intervalle des sessions du Conseil d'administration, le Bureau siège pour assurer le suivi de la gestion de la CAVP.

La Présidente et les membres du Conseil d'administration œuvrent, hors de tout clivage, pour défendre une retraite équitable et confraternelle. Ils s'attachent à faire connaître les spécificités des régimes de retraite du pharmacien libéral et, en particulier, l'association inédite dans un régime complémentaire obligatoire d'une partie gérée par répartition et d'une autre gérée par capitalisation.

Tous régimes confondus, la CAVP gère environ 60 000 comptes : près de 32 000 comptes cotisants, 22 000 comptes allocataires de droits directs et 6 000 comptes allocataires d'ayants droit.

▶ LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAVP



Monique Durand

LA PRÉSIDENTE

Née le 19 octobre 1960, pharmacien titulaire à Champigneulle en Meurthe-et-Moselle (54), Monique Durand a été réélue le 22 mars 2018, à l'unanimité, Présidente du Conseil d'administration de la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) pour trois années.

Monique Durand a par ailleurs été élue Présidente de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) le 21 janvier 2017 pour un mandat de trois ans.

« Notre Caisse se situe à un moment déterminant de son histoire, souligne Monique Durand. Dans le contexte de la réforme systémique des retraites que va engager le Gouvernement, le Conseil élu aura à défendre les intérêts des pharmaciens libéraux et à promouvoir leur modèle de retraite à la fois robuste et éprouvé ; tel est le principal enjeu de notre mandat. »

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Alain Faidherbe
Francis Bonnefous
Bernard Lagneau
Guy Frackowiak

LES MEMBRES DU BUREAU

DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTOGRAPHIE

Charles Barrière > Trésorier adjoint

Pharmacien à Is-sur-Tille (21)

Alain Delgutte

Pharmacien à Nevers (58)

François Girre > Vice-président

Pharmacien à Aunay-sur-Odon (14)

Yves Trouillet

Pharmacien à Réalmont (81)

Monique Durand > Présidente

Pharmacien à Champigneulle (54)

Philippe Lacassagne > Secrétaire général adjoint

Pharmacien à Arles-sur-Tech (66)

Philippe Berthelot > Vice-président

Pharmacien à Charleville-Mézières (08)

Patrick Ricard > Trésorier

Pharmacien biologiste à Nîmes (30)

Didier Machicoane > Secrétaire général

Pharmacien à Gien (45)



LES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE COLLÈGE DES COTISANTS OFFICINAUX ET DES COTISANTS VOLONTAIRES

SOUS-COLLÈGE TERRITORIAL

EST

TITULAIRES



Charles Barrière
Membre du Bureau
Trésorier adjoint
Pharmacien à
21120 Is-sur-Tille
2, avenue Carnot
Tél. : 03 80 95 01 82
Fax : 03 80 95 06 39



Philippe Berthelot
Membre du Bureau
Vice-président
Pharmacien à
08000 Charleville-Mézières
33, rue Ferroul
Tél. : 03 24 57 18 18
Fax : 03 24 57 26 43
pberthelot@cavp.fr



Monique Durand
Membre du Bureau
Présidente
Pharmacien à
54250 Champigneulles
6, rue de Nancy
Tél. : 03 83 31 20 18
Fax : 03 83 31 28 10
mdurand@cavp.fr



Jean-François Kuentz
Pharmacien à
68000 Colmar
22, rue du Docteur
Albert Schweitzer
Tél. : 03 89 80 60 30
Fax : 03 89 80 57 33

SUPPLÉANTS

Marc Lacoume • **Pharmacien à Rilly-la-Montagne (51)**
Élisabeth Schuller • **Pharmacien à Mulhouse (68)**
Pierre-Olivier Variot • **Pharmacien à Plombières-lès-Dijon (21)**
Élodie Santos • **Pharmacien à Laneuveville-devant-Nancy (54)**

ÎLE-DE-FRANCE ET DOM

TITULAIRES



Jérôme Roustan
Pharmacien à
94140 Alfortville
106, rue Véron
Tél. : 01 43 75 28 73
Fax : 01 43 96 08 37



Frère Sautron
Pharmacien à
97430 Le Tampon
La Réunion
279, rue Marius & Ary
Leblond
Tél. : 02 62 27 04 89
Fax : 02 62 27 70 94

MASSIF CENTRAL-CENTRE



Didier Machicoane
Membre du Bureau
Secrétaire général
Pharmacien à
45500 Gien
1, place du Maréchal
Leclerc
Tél. : 02 38 67 50 38
Fax : 02 38 38 17 83



Véronique Michot
Pharmacien à
03230 Lusigny
1, rue de la Poste
Tél. : 04 70 42 43 53
Fax : 04 70 42 47 96

SUPLÉANT

Christian Gosse • **Pharmacien à Saint-Pathus (77)**
Poste vacant

SUPLÉANT

Younès Khiyati • **Pharmacien à Verneuil-sur-Vienne (87)**
Poste vacant

NORD-OUEST

TITULAIRES



Guillaume Caron
Pharmacien à
60000 Beauvais
C.C. Intermarché Nord
40, avenue du 8 Mai 1945
Tél. : 03 44 10 33 10
Fax : 03 44 10 33 19



Benoît Duval
Pharmacien à
76160 Darnétal
194, rue Longpaon
Tél. : 02 35 08 42 19
Fax : 02 35 08 92 92



François Girre
Membre du Bureau
Vice-président
Pharmacien à
14260 Aunay-sur-Odon
19, rue du 12 juin 1944
Tél. : 02 31 77 63 50
Fax : 02 31 77 90 95
fgirre@cavp.fr

SUPLÉANTS

Christophe Mahé • **Pharmacien à Coutances (50)**
Thierry Lecocq • **Pharmacien à Bavay (59)**
Poste vacant

OUEST

TITULAIRES



Sylvie Gaston-Sicard
Pharmacien à
86360 Chasseneuil-du-Poitou
10, rue du Commerce
Tél. : 05 49 62 78 89
Fax : 05 49 46 63 41



Franck Gellusseau
Pharmacien à
44100 Nantes
16, boulevard Winston
Churchill
Tél. : 02 40 46 36 68
Fax : 02 40 58 26 19



Dominique Petton
Pharmacien à
29400 Landivisiau
9, rue Saint-Guenal
Tél. : 02 98 68 00 26
Fax : 02 98 24 90 69

SUPPLÉANTS

Anne-Marie Humbert • **Pharmacien à Sizun (29)**
Gwenaël Le Scrill • **Pharmacien à Sevreinoine (49)**
Lucie Grilleau • **Pharmacien à Marans (17)**

SUD-EST

TITULAIRES



Hélène Achard-Brun
Pharmacien à
69970 Chaponnay
Place Charles de Gaulle
Tél. : 04 78 96 00 30
Fax : 04 78 96 73 26



Thierry Desruelles
Pharmacien à
13010 Marseille
106, avenue de la Capelette
Tél. : 04 91 79 70 19
Fax : 04 91 79 06 08

SUPPLÉANTS

Paule Duchaud-Lucchini • **Pharmacien à Ajaccio (20)**
Franck Bérard • **Pharmacien à Vinay (38)**

SUD-OUEST

TITULAIRES



Philippe Lacassagne
Membre du Bureau
Secrétaire général adjoint
Pharmacien à
66150 Arles-sur-Tech
3, rue du Barri d'Avall
Tél. : 04 68 39 07 75
Fax : 04 68 39 00 28



François Martial
Pharmacien à
33110 Le Bouscat
2, cours Louis Blanc
Tél. : 05 56 08 73 71
Fax : 05 56 17 02 29



Benjamin Trouillet
Pharmacien à
31800 Saint-Gaudens
3, avenue François Mitterrand
Tél. : 05 61 89 15 43
Fax : 05 61 95 57 97

SUPPLÉANTS

Géralde Santier • **Pharmacien à Toulouse (31)**
Cécile Tedenac-De Monté • **Pharmacien à Frontignan (34)**
Corinne Trémon • **Pharmacien à Agen (47)**

LES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE COLLÈGE DES BIOLOGISTES

TITULAIRES



Christian Hoyet

Pharmacien biologiste à
30000 Nîmes
SELAS BIOAXIOME
Laboratoire Site maison
carrée
10, boulevard Alphonse
Daudet
Tél. : 04 66 67 20 53
Fax : 04 66 76 24 54



Patrick Ricard

**Membre du Bureau
Trésorier**

Pharmacien biologiste à
30900 Nîmes
SELAS BIOAXIOME
Direction - L'Axiome
Bât. C
150, rue Louis Landi
Tél. : 04 66 87 33 63
Fax : 04 66 87 11 91

SUPLÉANT

Henry-Pierre Doermann • **Pharmacien biologiste à Bergerac (24)**
Poste vacant

LES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE COLLÈGE DES RETRAITÉS

TITULAIRES



Jacques Malbezin

111, rue de Paris
60200 Compiègne
Tél. : 06 33 05 38 05



Martine Terrier

Le Clos Julien
13, rue des Aumières
12100 Millau
Tél. : 05 65 61 01 43
Fax : 05 65 61 01 43

SUPLÉANT

Jean-Luc Audhoui • **Versailles (78)**
Poste vacant

LES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS (CNOP)

LES MEMBRES REPRÉSENTANT LES PHARMACIENS D'OFFICINE

TITULAIRES



Franck Blandamour
Pharmacien à
50140 Mortain
39, Grande Rue
Tél. : 02 33 59 00 83
Fax : 02 33 69 46 73



Alain Delgutte
Membre du Bureau
Pharmacien à
58000 Nevers
C.C. des bords de Loire
Rue Bernard Palissy
Tél. : 03 86 61 43 09
Fax : 03 86 21 45 05



Mireille Saleil
Pharmacien à
30310 Vergèze
21, chemin des neuf ponts
Tél. : 04 66 73 71 00
Fax : 04 66 35 18 30



Yves Trouillet
Membre du Bureau
Pharmacien à
81120 Réalmont
1, rue Victor Hugo
Tél. : 05 63 55 50 15
Fax : 05 63 55 66 08

SUPPLÉANTS

Christian Barth • Pharmacien à Wasselonne (67)

Jean-Marc Gagnaire • Pharmacien à Olliergues (63)

Laurent Davenne • Pharmacien à Cosne-Cours-sur-Loire (58)

Poste vacant

LES MEMBRES REPRÉSENTANT LES PHARMACIENS BIOLOGISTES

TITULAIRE



Odile Goulesque-Mareschal
Pharmacien biologiste à
30000 Nîmes
SELAS BIOAXIOME
Site Bir Hakeim
346, avenue de Bir Hakeim
Tél. : 04 66 26 64 12
Fax : 04 66 26 97 29

SUPPLÉANT

Hugues Levillayer • Pharmacien biologiste à Rambouillet (78)

LES MEMBRES REPRÉSENTANT LES RETRAITÉS

TITULAIRE



Jean-Charles Tellier
Clos Henri IV – Apt. 45
11, rue Marc Sangnier
80000 Amiens
Tél. : 03 22 91 49 56

SUPPLÉANT

Françoise Menneguerre • Pharmacien à Vivonne (86)

▶ LES MEMBRES DES COMMISSIONS

LA COMMISSION DE PILOTAGE

TITULAIRES

Monique Durand
Philippe Berthelot
François Girre

Composée du Président et des deux Vice-présidents, la Commission de pilotage est compétente pour examiner, orienter et suivre les aspects stratégiques des dossiers et projets soumis au Bureau ou au Conseil d'administration ou présentés à la Commission d'étude ou à la Commission financière.

Elle se réunit sur convocation du Président aussi souvent que l'actualité le nécessite.

LA COMMISSION FINANCIÈRE

TITULAIRES

Monique Durand
Philippe Berthelot
François Girre
Patrick Ricard
Charles Barrière
Didier Machicoane
Philippe Lacassagne
Alain Delgutte
Yves Trouillet

Composée des membres du Bureau, la Commission financière bénéficie d'une délégation des pouvoirs du Conseil d'administration en matière de gestion financière. Elle se réunit sur convocation du Président et au moins quatre fois par an.

LA COMMISSION D'ÉTUDE

TITULAIRES

Monique Durand
Philippe Berthelot
François Girre
Patrick Ricard
Charles Barrière
Didier Machicoane
Philippe Lacassagne
Alain Delgutte
Yves Trouillet

Composée des membres du Bureau, la Commission d'étude est compétente pour mener les études préparatoires aux projets soumis au Conseil d'administration et valider leurs aspects techniques. Elle se réunit sur convocation du Président.

LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

TITULAIRES

Jean-François Kuentz
Hélène Achard-Brun
Franck Gellusseau
Odile Goulesque-Mareschal

SUPPLÉANTS

Thierry Desruelles
Jérôme Roustan
Benjamin Trouillet
Benoît Duval

Le Conseil d'administration désigne au début de chaque année civile une Commission de recours amiable à laquelle il délègue ses pouvoirs de décision et de notification conformément à l'article R. 142-4 du code de la Sécurité sociale.

Composée de huit pharmaciens affiliés à la CAVP et membres du Conseil d'administration (quatre titulaires et quatre suppléants), la Commission de recours amiable est habilitée à recevoir et à examiner les réclamations formées contre les décisions prises par les services de la CAVP, à connaître les difficultés auxquelles peut donner lieu l'application des textes légaux, réglementaires et statutaires et, en particulier, à recevoir les demandes éventuelles de

débiteurs tendant à obtenir soit une annulation ou une réduction des majorations de retard, soit des délais de paiement des cotisations.

Le Directeur de la CAVP peut bénéficier d'une délégation pour accorder des délais de paiement ou pour annuler ou réduire des majorations de retard entre deux réunions de la Commission de recours amiable dès lors que cette remise de majoration de retard n'entre pas dans son champ de compétence précisé par les articles R. 243-19-1 et R. 243-20 du code de la Sécurité sociale.

La Commission se réunit au moins trois fois par an sur convocation du Président.

▶ LES MEMBRES DES COMMISSIONS

LA COMMISSION DES PÉNALITÉS

TITULAIRES

Philippe Berthelot
Jacques Malbezin
Odile Goulesque-Mareschal
Thierry Desruelles

SUPPLÉANTS

Jérôme Roustan
Dominique Petton
Benoît Duval
Franck Gellusseau

Composée de huit pharmaciens membres du Conseil d'administration (quatre titulaires et quatre suppléants), la Commission des pénalités est compétente pour apprécier la responsabilité des affiliés qui font l'objet d'une pénalité financière prononcée par le Directeur de l'organisme dans les conditions prévues à l'article L. 114-17 du code de la Sécurité sociale.

Si elle l'estime établie, elle propose le prononcé d'une pénalité dont elle évalue le montant.

LA COMMISSION D'AUDIT

TITULAIRES

Benjamin Trouillet
Thierry Desruelles
Christian Hoyet
Véronique Michot
Hélène Achard-Brun

Composée de trois à cinq administrateurs de la CAVP, n'appartenant pas au Bureau et disposant de compétences comptables et financières adaptées, la Commission d'audit est notamment chargée du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de la surveillance des dispositifs de contrôle interne, notamment en matière financière, conformément au règlement financier de la Caisse.

Elle se réunit sur convocation de son Président, le cas échéant par voie électronique.

LA COMMISSION D'INAPTITUDE

TITULAIRES

Jean-François Kuentz
Hélène Achard-Brun
Franck Gellusseau
Odile Goulesque-Mareschal

SUPPLÉANTS

Thierry Desruelles
Jérôme Roustan
Benjamin Trouillet
Benoît Duval

Composée de huit pharmaciens affiliés à la CAVP et membres du Conseil d'administration (quatre titulaires et quatre suppléants), la Commission d'inaptitude est chargée de se prononcer en premier ressort sur les demandes de reconnaissance de l'inaptitude.

Elle se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président ou à la diligence du Directeur.

LA COMMISSION DES MARCHÉS

TITULAIRES

Philippe Lacassagne
Charles Barrière
Patrick Ricard
Jacques Malbezin

SUPPLÉANTS

François Girre
Alain Delgutte
Didier Machicoane
Philippe Berthelot

Composée d'au moins quatre titulaires et quatre suppléants élus parmi les membres titulaires du Conseil d'administration, la Commission des marchés exerce ses missions conformément à la réglementation applicable aux marchés des organismes de Sécurité sociale.

Elle analyse et attribue les marchés publics lorsque ceux-ci sont supérieurs aux seuils réglementaires. Elle se réunit sur convocation du Directeur.

▶ LES MEMBRES DES COMMISSIONS

LA COMMISSION DES ACTIVITÉS SOCIALES

TITULAIRES

Jean-François Kuentz

Hélène Achard-Brun

Franck Gellusseau

**Odile Goulesque-
Mareschal**

Jacques Malbezin

Composée de dix pharmaciens affiliés à la CAVP et membres du Conseil d'administration (cinq titulaires et cinq suppléants), la Commission des activités sociales a pour objet, dans la limite des disponibilités de chaque fonds social :

- d'attribuer sous forme de dons ou de prêts une aide financière ou technique aux pharmaciens en activité ou aux allocataires connaissant des difficultés.

Ces secours sont accordés soit à titre exceptionnel, soit à titre renouvelable.

Les aides renouvelables sont attribuées pour une année au plus et ne peuvent être prorogées qu'après un nouvel examen de la situation du bénéficiaire.

Les aides individuelles peuvent concerner les cas suivants : l'aide à la couverture sociale, l'aide au logement, l'aide à la vie quotidienne, l'aide relative à la santé, l'aide pour charges de famille, les secours divers, ainsi que l'aide aux victimes de catastrophes naturelles.

Est également visée la prise en charge totale ou partielle des sommes dues au titre des différents régimes par les cotisants obligatoires, momentanément empêchés de régler leurs cotisations, majorations ou pénalités de retard, par suite de circonstances exceptionnelles ou d'insuffisance des ressources de leur ménage,

- de créer des œuvres sociales professionnelles présentant une utilité pour les allocataires ou de

SUPPLÉANTS

Thierry Desruelles

Jérôme Roustan

Benjamin Trouillet

Benoît Duval

Guillaume Caron

participer à des œuvres de même nature, notamment en contribuant au fonctionnement de maisons de retraite, de maisons de soins pour personnes âgées, de logements-foyers, de résidences, de dispositifs destinés à faciliter le maintien à domicile, ainsi que de toutes autres organisations œuvrant en faveur des personnes âgées en difficulté.

Le Directeur de la CAVP peut bénéficier d'une délégation pour accorder des aides entre deux réunions de la Commission des activités sociales.

Les ressources des fonds sociaux sont constituées :

- pour l'action sociale du régime d'assurance vieillesse de base, par une dotation annuelle déterminée par le Conseil d'administration de la CNAVPL conformément aux dispositions de l'article R. 641-25 du code de la Sécurité sociale,
- pour les fonds sociaux des autres régimes, par un prélèvement – dont le montant est fixé, chaque année, par le Conseil d'administration de la CAVP – sur le produit des pénalités de retard et les intérêts des fonds placés afférents à chacun des régimes, ainsi que les éventuels dons faits à la CAVP.

La Commission se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, ou à la diligence du Directeur.

LE COMITÉ CONSULTATIF DE DÉONTOLOGIE

TITULAIRES

**Bernard Lagneau
(Président d'honneur)**

**Guy Frackowiak
(Président d'honneur)**

Patrick Zeitoun

Composé de trois membres choisis par les membres titulaires du Conseil d'administration parmi les anciens administrateurs qui n'exercent plus leur mandat et des anciens Présidents de la CAVP qui souhaitent y siéger en leur qualité de Présidents d'honneur, le Comité consultatif de déontologie rend des avis sur toute question individuelle ou générale relative à la fonction d'administrateur et à ses modalités d'exercice ou de désignation, ainsi que sur les aspects plus larges du fonctionnement de l'institution.

Il se réunit à la demande du Président, du Bureau ou du Comité d'audit, le cas échéant par voie électronique.

LES MEMBRES REPRÉSENTANT LA CAVP À LA COMMISSION D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

LA REPRÉSENTATION DE LA CAVP À LA CNAVPL (CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES PROFESSIONS LIBÉRALES)

TITULAIRES

Jacques Malbezin

Benoît Duval

Jérôme Roustan

TITULAIRE

Monique Durand

SUPPLÉANT

Philippe Berthelot

▶ LA LISTE ALPHABÉTIQUE DES ADMINISTRATEURS

CONTACT	TÉLÉPHONE	FAX
ACHARD-BRUN Héléne	04 78 96 00 30	04 78 96 73 26
BARRIÈRE Charles	03 80 95 01 82	03 80 95 06 39
BERTHELOT Philippe	03 24 57 18 18	03 24 57 26 43
BLANDAMOUR Franck	02 33 59 00 83	02 33 69 46 73
CARON Guillaume	03 44 10 33 10	03 44 10 33 19
DELGUTTE Alain	03 86 61 43 09	03 86 21 45 05
DESRUELLES Thierry	04 91 79 70 19	04 91 79 06 08
DURAND Monique	03 83 31 20 18	03 83 31 28 10
DUVAL Benoît	02 35 08 42 19	02 35 08 92 92
GASTON-SICARD Sylvie	05 49 62 78 89	05 49 46 63 41
GELLUSSEAU Franck	02 40 46 36 68	02 40 58 26 19
GIRRE François	02 31 77 63 50	02 31 77 90 95
GOULESQUE-MARESCHAL Odile	04 66 26 64 12	04 66 26 97 29
HOYET Christian	04 66 67 20 53	04 66 76 24 54
KUENTZ Jean-François	03 89 80 60 30	03 89 80 57 33
LACASSAGNE Philippe	04 68 39 07 75	04 68 39 00 28
MACHICOANE Didier	02 38 67 50 38	02 38 38 17 83
MALBEZIN Jacques	06 33 05 38 05	-
MARTIAL François	05 56 08 73 71	05 56 17 02 29
MICHOT Véronique	04 70 42 43 53	04 70 42 47 96
PETTON Dominique	02 98 68 00 26	02 98 24 90 69
RICARD Patrick	04 66 87 33 63	04 66 87 11 91
ROUSTAN Jérôme	01 43 75 28 73	01 43 96 08 37
SALEIL Mireille	04 66 73 71 00	04 66 35 18 30
SAUTRON Frède	02 62 27 04 89	02 62 27 70 94
TELLIER Jean-Charles	03 22 91 49 56	-
TERRIER Martine	05 65 61 01 43	05 65 61 01 43
TROUILLET Benjamin	05 61 89 15 43	05 61 95 57 97
TROUILLET Yves	05 63 55 50 15	05 63 55 66 08

► POUR NOUS JOINDRE



© : B. Runtz / CAVP - 06/2018



CAVP

Caisse d'assurance vieillesse
des pharmaciens

45, rue de Caumartin
75441 Paris Cedex 09

Téléphone : 01 42 66 90 37
Télécopie : 01 42 66 25 50
Courriel : cavp@cavp.fr

Accueil téléphonique et entretiens retraite
(sur rendez-vous) :
**du lundi au vendredi, de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h**

Accès à nos locaux :
**RER Auber ou Métro Havre-Caumartin,
entrée par le hall situé rue Auber**

www.cavp.fr